



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU MARDI 15 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 heures 30
Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des Ammonites en session ordinaire
Sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Philippe PAGER, Claudie MARCHAND, Jean-Michel BONNIN, Mariette SOUCHET, Marie-Claude CORNIL, Pascal DEBONNAIRE, Gwendoline LAURY, Cyril RIPPOL, Gilles DURAND, Pascal MONJAL, Nathalie MERCIER, Alban LEBOUTEILLER, Caroline ROBIN, Pierre LAMBERT, Karin GUILLEMET, Gérald REUILLER, Jocelyne MARTIN, Jean-Paul MARCHAND, Claudia VIGNEAULT

Secrétaire de séance : Alban LEBOUTEILLER

ABSENTS EXCUSES

Virginie GRIVault a donné pouvoir à Pascal DEBONNAIRE
Bénédicte CHARRON a donné pouvoir à Jean-Michel BONNIN
Carole VINCENT a donné pouvoir à Jean-Paul MARCHAND
Denis AMBROIS a donné pouvoir à Jocelyne MARTIN
Christian FERCHAUD a donné pouvoir à Philippe PAGER
Cédric DURAND
Véronique MALVOISIN

ABSENTS

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	20
. Nombre de pouvoirs :	5
. Nombre de votants :	25

Séance du mardi 15 mars 2022 – 18H30

Le contenu du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

La nomination de Alban LEBOUTEILLER comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

Présentation de la Réserve Naturelle Régionale par la communauté d'agglomération Imane LAHLOU et le PNR Guillaume DELAUNAY

N° 2022 – II – 1 - URBANISME – RESERVE NATURELLE REGIONALE – MODIFICATION DES PARCELLES COMMUNALES CONCERNEES

Le Conseil Municipal par sa délibération n° 2017-VI-8 du 12 mai 2017 s'est prononcé favorablement à l'intégration de parcelles communales dans la réserve naturelle régionale en cours de création.

Parmi ces parcelles figure le terrain du camp d'internement de Méron.

Considérant le projet de médiation culturelle de ce site et notamment la création d'un parcours d'interprétation, il est proposé au conseil, pour faciliter cette opération, de décider le retrait de la parcelle concernée cadastrée ZE 141 de la réserve naturelle régionale toujours en cours de création et de positionner celle-ci en zone tampon de cette même RNR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le retrait de la parcelle cadastrée ZE 141 de la réserve naturelle régionale en cours de création.
- **VALIDE** le positionnement de la parcelle cadastrée ZE 141 en zone tampon de la réserve naturelle régionale en cours de création.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2022 – II – 2 - FONCTION PUBLIQUE – PROTOCOLE ASTREINTES TECHNIQUES

Par la délibération n° 2020-IX-1, le conseil municipal a validé le protocole d'astreinte.

Une demande des agents techniques concernant la période d'astreinte a été formulée auprès de Monsieur Le Maire en comité technique par les représentants du personnel

Dans le paragraphe 2.1 Période d'astreinte du protocole d'astreinte, annexe 5 du règlement intérieur, l'amplitude d'astreinte est actuellement fixée du vendredi 16h30 au vendredi suivant 8h.

La modification demandée est d'étendre la période du vendredi 16h30 au vendredi suivant 16h30.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 9 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le paragraphe 2.1 du protocole d'astreintes techniques comme suit :

« du vendredi 16h30 au vendredi suivant 16h30

Sont exclues de l'astreinte, les périodes d'exercice de la collectivité à savoir hors jours fériés : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. »

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2022 – II – 3 - FINANCES LOCALES - EQUIPEMENTS SPORTIFS - MISE A DISPOSITION **« LYCEE EDGARD PISANI » AVENANT**

Une convention d'utilisation des équipements sportifs communaux lie la ville de Montreuil-Bellay au à titre onéreux. Ainsi, cet établissement scolaire verse à la ville de Montreuil-Bellay une contribution financière qui est fonction du nombre d'heures d'utilisation et des tarifs horaires, différenciés selon les prestations utilisées (gardiennage, grandeur de salle ...).

Pour prendre en considération les modalités d'évolution des tarifs définies par la convention initiale, un avenant est signé chaque année.

Vu l'avis favorable du comité finances du 4 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PRECISE** que les installations mises à disposition ne sont pas chauffées ;

- **VALIDE** l'avenant applicable au 1^{er} janvier 2022 ;

- **APPLIQUE** les tarifs suivants :

- Grande salle supérieure à 800 m² : 9.20 € / H
- Gardiennage : 6.41 € / H
- Dojo (petite salle ou salle spécialisée) : 5.51 € / H
- Installations extérieures : 10.69 € / H

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2022 – II – 4 - FINANCES LOCALES - RENOVATION DU STADE DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL **DEPARTEMENTAL DE MAINE ET LOIRE**

Pôle de centralité reconnu de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Montreuil-Bellay propose ainsi l'usage de ses équipements sportifs au Collège Calypso, au Lycée Pisani ainsi qu'à différentes associations sportives.

Afin d'améliorer la pratique sportive scolaire et associative, un programme de rénovation de ces salles sportives a été lancée répondant également aux objectifs d'optimisation de la consommation énergétique et d'adaptation à l'usage pour les personnes à mobilité réduite.

Le Département de Maine-et-Loire souhaite accompagner le développement des investissements portés par les communes, au regard de sa compétence de solidarité territoriale attribuée par la loi NOTRe.

Le conseil départemental par sa délibération n° 2021_05_CD_0056 a approuvé la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux investissements des communes.

Ainsi la commune peut solliciter une subvention d'équipement pour la rénovation des salles sportives du stade principalement au titre des activités facteurs de cohésion sociale. L'aide possible serait de 20% du montant HT des travaux plafonnée à 100 000 €.

Arrivé en phase de fin d'appel d'offres, le coût estimatif du projet est de 2 205 000 € H.T. incluant des travaux pour environ 1 966 000 € H.T. Le début du chantier aurait lieu dans le second trimestre 2022.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION		AUTOFINANCEMENT
		Organisme	Montant	
Rénovation des salles sportives	1 966 000	ANS	175 000	1 491 000
		Région Pays De La Loire	200 000	
		Département de Maine et Loire	100 000	
TOTAL	1 966 000		475 000	1 491 000

Vu l'avis favorable du comité finances du 4 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation des salles sportives et le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Maine et Loire dans le cadre du Dispositif Départemental de Soutien aux Investissements des Communes pour la rénovation des salles sportives du Stade.
- **DIT** que le montant des travaux sera inscrit au budget 2022.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2022 – II – 5 - FINANCES LOCALES - VIDEOPROTECTION DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR

En 2020-2021, la Ville de Montreuil-Bellay a mis en place un système de vidéoprotection par périmètre comprenant 19 caméras.

Afin d'améliorer la couverture sur le territoire communal, il est prévu d'installer deux nouveaux équipements en flux de circulation : Rue des Fusillés et Porte Saint Jean.

Le montant estimatif de l'extension avec les travaux d'électrification est de 42 000 € T.T.C.

La commune peut à nouveau solliciter un financement de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. L'aide possible serait de 50% du montant des matériels estimés à 27 398.17 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PROJET	MONTANT euros HP	SUBVENTION		AUTOFINANCEMENT
		Organisme	Montant	
Extension du réseau de caméras de vidéoprotection				
Installation et raccords électriques	7 601.83 €			7 601.83 €
Matériels (Caméras, relais ...)	27 398.17 €	Etat (FIPDR)	13 699.09 €	13 699.08 €
TOTAL	35 000.00 €		13 699.09 €	21 300.91 €

Vu l'avis favorable du comité finances du 4 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, 3 abstentions (Jocelyne MARTIN, Jean-Paul MARCHAND, Denis AMBROIS) et une opposition (Carole VINCENT) :

- **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéoprotection et le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **AUTORISE M.** Le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour l'extension du système de vidéoprotection communal.
- **DIT** que le montant des travaux sera inscrit au budget 2022.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2022 – II – 6 - FINANCES LOCALES– DETERMINATION DU LOYER DU LOCAL SITUE AU RDC DE L'IMMEUBLE PLACE CAMILLE CHARIER (ANCIEN BATIMENT VOYAGEURS DE LA GARE)

Le Conseil Municipal par sa délibération n° 2019-VII-11 du 3 juillet 2019 a validé l'acquisition de l'immeuble situé place Camille Charier sur les parcelles cadastrées BL 348 et 349, utilisé précédemment par la SNCF comme « bâtiment voyageurs » de la Gare de Montreuil-Bellay.

Afin de permettre l'installation d'une activité professionnelle au rez-de-chaussée, il convient de fixer le montant du loyer.

Il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel à 500 € hors charges Eau, Electricité et taxes pour ce local d'une superficie de 70 m².

Vu l'avis favorable du comité finances du 4 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention (Carole VINCENT) :

- **VALIDE** le montant du loyer du local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé place Camille Charier (parcelles BL 348 et 349) à 500 € hors charges Eau, Electricité et taxes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer tout bail répondant à ce montant.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2022 – II – 7 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - HABILITATION AVEC FONDS D'EXPERIMENTATION TZCLD – CONVENTION

Le projet expérimental Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) vise à proposer de l'emploi durable à des personnes qui, du fait de leur exclusion dans l'emploi, sont aussi exclues socialement.

Or l'accès à l'emploi n'est pas une fatalité car, selon les principes mis en exergue par TZCLD : - nul n'est inemployable, il s'agit juste d'adapter les emplois aux personnes ; - ce n'est pas le travail qui manque, et il reste de nombreux travaux utiles à réaliser.

La loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d' « Expérimentation Territoriale visant à résorber le Chômage de Longue Durée » a initié une première expérimentation du projet durant cinq ans et a permis à dix territoires de mettre en œuvre le droit à l'emploi en lien avec tous les acteurs du territoire concernés par les questions d'emploi et d'insertion professionnelle.

La loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée prévoit l'extension du dispositif par l'habilitation d'une cinquantaine de nouveaux territoires.

Les territoires de Montreuil-Bellay et Saumur via la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont décidé de candidater à la mise en place de ce dispositif à compter de 2022. La réponse positive a été obtenue lors du conseil d'administration du fond d'expérimentation du 31 janvier 2022.

La mise en place de l'EBE (Entreprise à But d'Emploi) ASURE permettra d'embaucher des personnes durablement privées d'emploi en CDI pour réaliser des activités supplémentaires à celles déjà présentes sur le territoire, respectant ainsi le principe de non-concurrence.

La phase opérationnelle de l'expérimentation TZCLD, nécessite la signature de conventions pluriannuelles ETCLD (Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée) permettant le recrutement des personnes privées durablement d'emploi de manière à répondre à l'objectif d'atteinte de l'exhaustivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'implication de la Ville dans le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions (Jocelyne MARTIN, Jean-Paul MARCHAND, Carole VINCENT, Denis AMBROIS) :

- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut un adjoint, à finaliser et signer la ou les conventions pluriannuelles à venir ainsi que tout document se rapportant à la présente.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de procéder à toute démarche et signature nécessaire à cette décision.

N° 2022 – II – 8 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2022 – Subventions municipales

Considérant les propositions des différents comités,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

Associations	Propositions 2022	Conditions de versement
A) SPORT		
Fédération des associations sportives	19 600 €	
Triplette Montreuillaise	300 €	<i>Sous réserve d'adhésion à l'UAM</i>
Total A	19 900 €	

B) CULTURE et LOISIRS		
Amicale Photo	400 €	versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Au cœur des bulles - Festival BD	7 000 €	Condition : Interventions auprès des scolaires Sous conditions de l'organisation de la manifestation versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Films à Roulettes	6 000 €	Sous conditions de l'organisation des projections versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Animation Touristique	30 000 €	Sous conditions de l'organisation des manifestations versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
A Affecter - organisation Fête du 13 juillet	1 500 €	
Total B	44 900 €	

C) à caractère EDUCATIF		
Garderie périscolaire "Les P'tits Loups"	5 500 €	
Association des parents d'élèves des Ecoles Publiques *	2 605 €	14,62 € par 127 + 14 St Just élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 127 + 14 St Just pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - montants unitaires 2021 maintenus - aucun report systématique de crédits ne sera accordé
+ Classe découverte (max)	2 062 €	
+ Fête Juin et Noël (max)	543 €	
A.E.R.E.L. les Remparts	3 608 €	14,62 € par 109 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 109 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - montants unitaires 2021 maintenus - aucun report systématique de crédits ne sera accordé pas de subvention en 2023
+ Classe découverte (max)	1 594,00 €	
Subvention exceptionnelle par anticipation de 2023	1 594,00 €	
+ Fête Juin et Noël (max)	420,00 €	
A.P.E.L. Ste Anne	1 311 €	14,62 € par 71 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 71 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - montants unitaires 2021 maintenus - aucun report systématique de crédits ne sera accordé
+ Classe découverte (max)	1 038,00 €	
+ Fête Juin et Noël (max)	273,00 €	
O.G.E.C Ecole Ste Anne	80 665 €	27 élèves en maternelle et 44 élèves en primaire localisés sur la commune
O.G.E.C Ecole St Paul Les Genêts (Angers)	1 136 €	
Total C	94 825 €	
D) Autres Associations		
Subventions imprévues	4 700 €	
Subvention Aide Ukraine	1 000 €	
Total D	5 700 €	
E) à caractère SOCIAL et SANTE		
ADMR "Les rives du Thouet"	2 800 €	Sous réserve de dépôt du dossier de demande de subvention
France Victime 49	200 €	
Vacances et Familles	200 €	
C.C.A.S. (compte 65736)	41 000 €	25 000 € en subvention directe Mise à disposition pour le portage des repas sur justificatifs
Chantier de jeunes et séjours itinérants	1 000 €	Sur prestations réalisées
Total E	45 200 €	

- DIT que ces montants ne seront versés qu'aux associations ayant fourni les justificatifs demandés.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Suspension de séance à 20H45, intervention de Jean-Paul MARCHAND Président du Centre Social et Culturel Intercommunal Roland Charrier.

La reprise de la séance a eu lieu à 20H46.

Claudie MARCHAND, Marie-Claude CORNIL, Jocelyne MARTIN, Jean-Paul MARCHAND quitte la séance.

N° 2022 – II – 9 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2022 – Subventions municipales Centre Social et Culturel Intercommunal Roland Charrier

Considérant les propositions des différents comités,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

Associations	Propositions 2022	Conditions de versement
Centre Social et Culturel Roland Charrier		
Reversement financements CAF du Contrat Enfance Jeunesse		
Multi-accueil	77 514 €	
Périscolaire Montreuil-Bellay	7 151 €	
Accueil de loisirs intercommunal	12 524 €	
Animation jeune	11 648 €	
Ludothèque	1 513 €	
Financement contractuel Ville de Montreuil-Bellay du Contrat Enfance Jeunesse		
Multi-accueil	63 420 €	
Périscolaire Montreuil-Bellay	5 851 €	
Accueil de loisirs intercommunal	10 247 €	
Animation jeune	5 402 €	
Coordination Famille	22 500 €	
Développement social Famille	2 060 €	
Ateliers parents/enfants	2 650 €	Versement des recettes CAF à réception dans le cadre du contrat CEJ
Ludothèque	1 237 €	
Frais de siège	78 320 €	Versement des autres aides en 3 fois sur l'année
Subventions Propres Ville de Montreuil-Bellay au titre du Contrat Enfance Jeunesse		
Multi-accueil	4 313 €	
Périscolaire Montreuil-Bellay	4 658 €	
Accueil de loisirs intercommunal	27 890 €	
Subventions Propres Ville de Montreuil-Bellay		
Compensation loyer du siège	20 600 €	
Aide au loyer du multi-accueil	7 500 €	
Accueil Périscolaire Prise en charge loyer	5 103 €	
Accueil Périscolaire Prise en charge Transports	3 600 €	
Coordination Famille	780 €	
Animation jeune	250 €	
Ludothèque	40 €	
Aide exceptionnelle aux loyers (2021-2022)	5 000 €	
Tiers Lieu	1 400 €	
Total	383 171 €	

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Claudie MARCHAND, Marie-Claude CORNIL, Jocelyne MARTIN, Jean-Paul MARCHAND rentre en séance.

N° 2022 – II – 10 - FINANCES LOCALES – Débat d’Orientation Budgétaire

Extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

...Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#).

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2022 à partir des données chiffrées présentées et de la conjoncture à prendre en compte pour l'élaboration du budget de la commune :

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

INFORMATIONS

Décisions prises par le Maire depuis le précédent conseil

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER
--

Conformément à la délibération n2020-IV-2, voici la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lequel la commune a renoncé son droit de préemption.

NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE	DESIGNATION DES BIENS
M BROUC Loïc, Mme PRIEUR Elodie 350 rue du Cohu – Méron 49260 MONTREUIL-BELLAY	Immeuble bâti sis 350 rue du Cohu – Méron Section H 1410 d'une superficie de 1726 m ²
Mme LORIAU Esther 323 rue de la Croix Saint Jacques 49260 MONTREUIL-BELLAY	Immeuble bâti sis 323 rue de la Croix Saint Jacques Section AS 480 d'une superficie de 678 m ²
M et Mme LEBRUN 6 rue du Château 49260 MONTREUIL-BELLAY	Immeuble bâti sis 6 rue du Château Section BI 451 d'une superficie de 361 m ²
CESBRON Françoise 221 rue de Laveau 49260 MONTREUIL-BELLAY	Immeuble bâti sis 79 rue de Loudun Section BM 500, BM 502 Respectivement 848 m ² , 1342 m ²
Mme RENNETAU Denise 99 rue Jules Guesde 79100 THOUARS M. FRAPPÉREAU Laurent 45 rue Roger Jourdain 92500 RUEIL MALMAISON	Immeuble bâti sis 16 rue des Jardins Section H 1507, H 1509 Respectivement 561 m ² , 297 m ²
Mme MOREAU-BONNET Elisabeth La Diderais Andrezé 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES	Immeuble bâti sis 176 rue Rasibus Section BH 332 Partie d'une superficie de 140 m ²
SCI BEL'MONT Mme CHAUVREAU Irène 98 boulevard Pasteur 49260 MONTREUIL-BELLAY	Immeuble bâti sis 98 boulevard Pasteur Section AS 354, AS 490 Respectivement 92 m ² , 40 m ²
SELARL Victor JUBERT Représentée par Me JUBERT 297 avenue Duret 49260 MONTREUIL-BELLAY	Immeuble bâti sis 297 avenue Duret Section BH 380 d'une superficie de 311 m ²

SOMMAIRE :

N° 2022 – II – 1 - URBANISME – RESERVE NATURELLE REGIONALE – MODIFICATION
DES PARCELLES COMMUNALES CONCERNEES

N° 2022 – II – 2 - FONCTION PUBLIQUE – PROTOCOLE ASTREINTES TECHNIQUES

N° 2022 – II – 3 - FINANCES LOCALES - EQUIPEMENTS SPORTIFS - MISE A DISPOSITION
« LYCEE EDGARD PISANI » AVENANT

N° 2022 – II – 4 - FINANCES LOCALES - RENOVATION DU STADE DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE MAINE ET LOIRE

N° 2022 – II – 5 - FINANCES LOCALES - VIDEOPROTECTION DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR

N° 2022 – II – 6 - FINANCES LOCALES- DETERMINATION DU LOYER DU LOCAL SITUÉ AU RDC DE
L'IMMEUBLE PLACE CAMILLE CHARIER (ANCIEN BATIMENT VOYAGEURS DE LA GARE)

N° 2022 – II – 7 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - HABILITATION AVEC FONDS
D'EXPERIMENTATION TZCLD – CONVENTION

N° 2022 – II – 8 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2022 – Subventions municipales

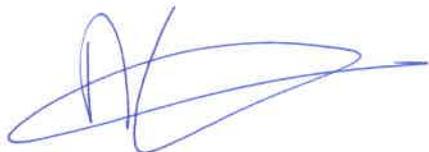
N° 2022 – II – 9 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2022 – Subventions municipales Centre Social et
Culturel Intercommunal Roland Charrier

N° 2022 – II – 10 - FINANCES LOCALES – Débat d'Orientation Budgétaire

La séance a été levée à 21H40.

Alban LEBOUTEILLER

Secrétaire de séance



Marc BONNIN

Maire de Montreuil-Bellay

